



Héritage et succession après décès

Par **Startup**, le **29/06/2017** à **20:27**

Bonjour

J'ai un enfant avec un homme marié sous le régime de la communauté des biens .

L'enfant est reconnu par son père. Aujourd'hui Étant gravement malade ses jours sont comptés.

Je souhaiterais savoir, en cas de deces de celui ci comment se passe la partie " héritage et succession " ?

Quelles sont les démarches à suivre ?

Par **Visiteur**, le **29/06/2017** à **20:50**

bonsoir

votre enfant sera héritier de son père, comme tous les enfants du même père, mais selon le droit commun ou d'éventuelles dispositions prises par le monsieur (donation au dernier vivant entre époux ou testament par exemple...)

Par **XXXX**, le **01/07/2017** à **14:22**

Bonjour,

Je suis en pleine succession de ma mère décédée il y a 15 mois (mon père est décédé il y a 28ans). Nous sommes 5 héritiers. 2 biens immobiliers dans l'héritage. Maison principale avec une offre d'achat et 1 maison secondaire que je souhaite acquérir. Les 4 co-héritiers sont d'accord pour l'offre d'achat de la maison principale (4 mandats de vente signés) et ont signalé par mail leur accord au notaire pour mon achat MAIS en échange de la signature par mes soins de la vente de la maison principale. Contexte houleux. Quelle est ma garantie, si je signe l'offre d'achat, d'avoir réellement la possibilité d'acheter la maison secondaire ? Merci pour votre retour.